

Niveau :	MASTER				année
Domaine :	ARTS LETTRES LANGUES				M1
Mention :	Musicologie				
parcours :	Création, interprétation et performance Finalité Professionnelle				
Formation dispensée en :	156 h		30 h	50 h	230h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet
	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Total

Contacts :

Responsable de la mention : Philippe LALITTE MCF HDR	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable de la spécialité : Philippe LALITTE Bâtiment Chabot-Charny 36, rue Chabot-Charny 21000 DIJON ☎ 03 80 58 98 32 philippe.lalitte@u-bourgogne.fr	Scolarité : France HERRSCHER Bureau 162 (bâtiment droit-lettres, campus) ☎ 03 80 39 56 13 france.herrscher@u-bourgogne.fr Secrétariat : Bâtiment Chabot Charny (Bureau 305) Tél. /fax : 03 80 58 98 32
Composante(s) de rattachement : UFR Sciences Humaines	

Objectifs de la formation et débouchés :

Le master Musicologie se donne pour objectif de former des étudiants à l'étude de la création et de la performance musicales par une approche renouvelée de la musicologie. Depuis une vingtaine d'années, cette discipline connaît un changement profond par l'élargissement de ses objets de recherche et de ses méthodes. Il s'agit donc d'identifier, d'analyser et comprendre les conduites et pratiques des musiciens dans toute leur diversité selon des approches à la fois historiques, empiriques et systématiques de la musique. Pour ce faire, ce master propose une formation à la fois pratique, historique et scientifique de la création musicale, tout en établissant des liens avec l'étude des conduites musicales d'interprétation et la psychologie de la performance et des émotions.

■ Objectifs :

Le parcours professionnel répond à l'évolution actuelle du métier de musicien qui n'est plus centré sur la seule maîtrise d'un instrument dans une esthétique musicale unique. Aujourd'hui, les musiciens doivent faire preuve de diversification dans les esthétiques (musiques classiques et contemporaines, improvisation, jazz, musiques actuelles, etc.) et dans les pratiques de diffusion de la musique (diversité des scènes et des publics). L'objectif est donc d'apporter aux étudiants des outils théoriques qui nourrissent leurs réflexions musicales et des connaissances pratiques qui leur apportent les moyens d'optimiser leurs projets musicaux (en termes de préparation mentale, d'exécution, de diffusion, de communication avec le public, etc.).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le parcours pro, qui s'adresse plus particulièrement aux étudiants investis dans une démarche personnelle de création (au sens large : interprétation et composition), débouche sur les métiers de producteur, d'interprète, d'improvisateur, de designer sonore et de compositeur, mais apporte aussi des compétences supplémentaires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les établissements d'enseignement de la musique (Écoles de musique, Conservatoires, Pôles d'enseignement supérieur, **Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse**). La présence des sciences cognitives dans la formation ouvre également vers les nouveaux métiers associant musique et santé (musicothérapie, rééducation et réhabilitation cognitive par la musique). Les étudiants qui souhaitent poursuivre en thèse ont la possibilité d'obtenir un contrat doctoral ou de candidater à une bourse JCE (en lien avec des institutions culturelles ou des entreprises).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Capacité à mener une réflexion approfondie sur les questions relatives à la création, à l'interprétation et à la performance musicales.
- Maîtrise des concepts théoriques et des méthodologies d'analyse musicale.
- Connaissance des principales théories esthétiques, historiques et dans les domaines des sciences cognitives de la musique.
- Autonomie dans le travail de recherche et capacité à concevoir une problématique de recherche, un plan, une bibliographie respectant les normes, à rédiger correctement divers types de textes.
- Maîtrise des outils informatiques dans le domaine de la bureautique, du son (analyse et traitement du signal) et de la musique (gravure de partition, composition assistée par ordinateur).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Capacité à conduire un projet artistique de manière autonome et à produire une réflexion sur l'optimisation de la performance. Acquisition de connaissances théoriques et de compétences pratiques dans les domaines de l'étude des pratiques de composition (musicologie des processus créateurs, problématique de l'intertextualité et de la création, la question de la rhétorique musicale et de l'expressivité), de l'analyse de la performance (avec entre autre des outils informatiques) et de l'étude des processus cognitifs engagés dans la performance musicale et sa perception par l'auditeur. Capacité à concevoir une problématique de recherche, un plan, une bibliographie respectant les normes, à rédiger correctement divers types de textes. Maîtrise des outils informatiques dans le domaine de la bureautique, du son et de la musique (gravure de partition, composition assistée par ordinateur).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

L'accès en formation initiale est ouvert aux titulaires d'une Licence de Musicologie et d'un DNSPM (ou diplôme équivalent). La sélection est opérée sur la base d'un dossier comprenant : une lettre de motivation, une note brève de présentation du projet artistique personnel, et entre 2 et 5 documents audio-visuels et/ou partitions attestant de l'engagement du candidat dans une démarche de création. Une audition sera organisée dans un deuxième temps pour arrêter la liste définitive des candidats admis à la formation.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (france.herrscher@u-bourgogne.fr, 03 80 39 56 13)

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

■ Droits d'inscription

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (france.herrscher@u-bourgogne.fr, 03 80 39 56 13)

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

Le parcours « Création, interprétation, performance » est organisé en 5 UE (les 3 premières étant communes aux deux parcours). Voici la description générale de ces UE :

L'UE 1 – Pratiques Musicales Créatives en Question – a pour objectif de proposer aux étudiants divers outils théoriques et diverses approches méthodologiques leur permettant d'aborder les problématiques liées à la création et à la performance musicales.

L'UE 2 – Analyse et Esthétique – consiste en un approfondissement de ces deux disciplines constitutives du discours musicologique, notamment dans le domaine de l'analyse de la performance musicale et de la question historique de la rhétorique et de l'expressivité en musique.

L'UE 3 – Approches Cognitives de la Musique – regroupe les enseignements qui permettent aux étudiants de renforcer les bases en psychologie et en neurosciences de la musique acquises en licence, d'aborder des questions spécifiques (optimisation de la performance), et d'articuler leurs connaissances musicales et musicologiques poussées au domaine de la santé (musicothérapie, remédiation cognitive) et de la santé du musicien en particulier (rééducation...).

L'UE 4 – Outils – Cette UE est dédiée à la pratique musicale (musique de chambre, sessions d'orchestre, musique d'ensemble, master-classes, improvisation), à développer les compétences nécessaires à la conduite d'un projet artistique (travail en studio) et à la confronter à un environnement professionnel (stage ou résidence dans une institution culturelle).

L'UE 5 – Recherche-Action – est consacrée à la mise en place et à la réalisation du projet artistique encadré par les enseignants-chercheurs du Master et par des artistes professionnels choisis en fonction des projets personnels des étudiants.

Le contrôle continu est principalement appliqué dans les UE 1, 2 et 4, sous la forme de mini-mémoires, de travaux de synthèse, de rapports de stage à rendre à la fin du semestre.

Les cours de l'UE 3 font l'objet d'un contrôle terminal à l'écrit ou à l'oral.

Quant à l'UE 5, son évaluation se fait, en Master 1, sur la base d'un dossier qui présente en détail le projet artistique de l'étudiant et d'une soutenance orale à la fin du 2^e semestre. La pratique artistique fait l'objet d'une évaluation chaque semestre prenant la forme d'une audition publique évaluée par un jury comportant des membres extérieurs à l'établissement.

UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1 – PARCOURS PRO CRÉATION, INTERPRÉTATION, PERFORMANCE

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 1 - Pratiques musicales créatives en question	Musicologie des processus créateurs	24				24		CC	CT ou oral	
TOTAL UE						24	6			4

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 2 - Analyse et esthétique	Analyse de l'interprétation et de la performance	24				24		CC	CT ou oral	
TOTAL UE						24	6			4

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 3 Approches cognitives de la musique	Le pouvoir transformationnel de la musique sur le cerveau de l'interprète et de l'auditeur <i>Mutualisé avec le Master Psychologie cognitive</i>	24				24		CT	CT ou oral	
TOTAL UE						24	6			3

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 4 – Outils	Improvisation, interprétation, création <i>Mutualisé avec ESM Bourgogne</i>			12		12		CC	Oral	
TOTAL UE						12	6			2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 5 – Recherche	Encadrement du projet artistique personnel (TD en groupe et TP = coaching individuel) <i>Mutualisé avec ESM Bourgogne</i>		8	3		11		Rapport écrit + oral	Rapport écrit + oral	
TOTAL UE						11	6			6

TOTAL S1		95	30		1
-----------------	--	-----------	-----------	--	----------

80 h de cours en présentiel

SEMESTRE 2 - PARCOURS PRO OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE EXPERTE

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 1 - Pratiques musicales créatives en question	Intertextualité et création musicale	12				12		CC	CT ou oral	
TOTAL UE						12	5			3

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 2 - Analyse et esthétique	Musique, rhétorique, expressivité (1)	24				24		CC et/ou CT	CT ou oral	
TOTAL UE						24	5			3

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 3 - Approches cognitives	Optimisation de la performance musicale	24				24		CC	CT ou oral	2
TOTAL UE						24	5			2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 4 – Outils	Techniques du son et de l'enregistrement au service de la performance <i>Mutualisé avec ESM Bourgogne</i>			12		12		CC	CT ou oral	
TOTAL UE						12	5			2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session (1)	Type éval 2 ^{ème} session (1)	total coef
UE 5 – Recherche	Travail de recherche sur l'optimisation de la performance + encadrement du projet artistique personnel (ESM Bourgogne)		16	3		19		Mémoire + soutenance orale	Mémoire + soutenance orale + présentation publique du projet artistique	
TOTAL UE							10			6

TOTAL S2		91	30		1
-----------------	--	-----------	-----------	--	----------

72 h de cours en présentiel

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD).

Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● *Sessions d'examen :*

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : janvier pour le semestre 1 et avril pour le semestre 2

Deuxième session : juin pour le rattrapage des deux semestres.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu début septembre au plus tard (bureau 162, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre.

Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

● *Règles de validation et de capitalisation :*

Principes généraux :

CAPITALISATION

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2^{ème} session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de « **Maîtrise de Musicologie** » est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

Précisions :

REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements. Les étudiants concernés feront une demande, au moment des inscriptions pédagogiques, en précisant les enseignements concernés.